

# mondépartement 04

2025-2026

## CIRCULER EN TOUTE SÉCURITÉ EN HIVER



**ALPES DE HAUTE  
PROVENCE**  
LE DÉPARTEMENT

# Département des Alpes de Haute-Provence

2 445 km de routes départementales

Le décret n° 2020-1264 instaure l'obligation de détenir dans son véhicule des équipements spéciaux en période hivernale pour les voitures, véhicules utilitaires, autocars, campings-cars comme les poids lourds. Cette obligation s'étend de la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars.

Dans le département des Alpes de Haute-Provence, 182 communes sont soumises à cette obligation pour l'hiver 2025-2026.

Communes du département soumises à l'obligation (182)  
Communes du département non-soumises à l'obligation (16)

Le Département mobilise d'importants moyens pour le salage et le déneigement dès 4h00 du matin jusqu'à 21h00. Sur un territoire étendu, les interventions sont organisées selon l'importance de chaque route du réseau, car toutes les chaussées ne peuvent pas être traitées ou dégagées simultanément.

Le Département a défini 3 niveaux de priorité d'intervention :

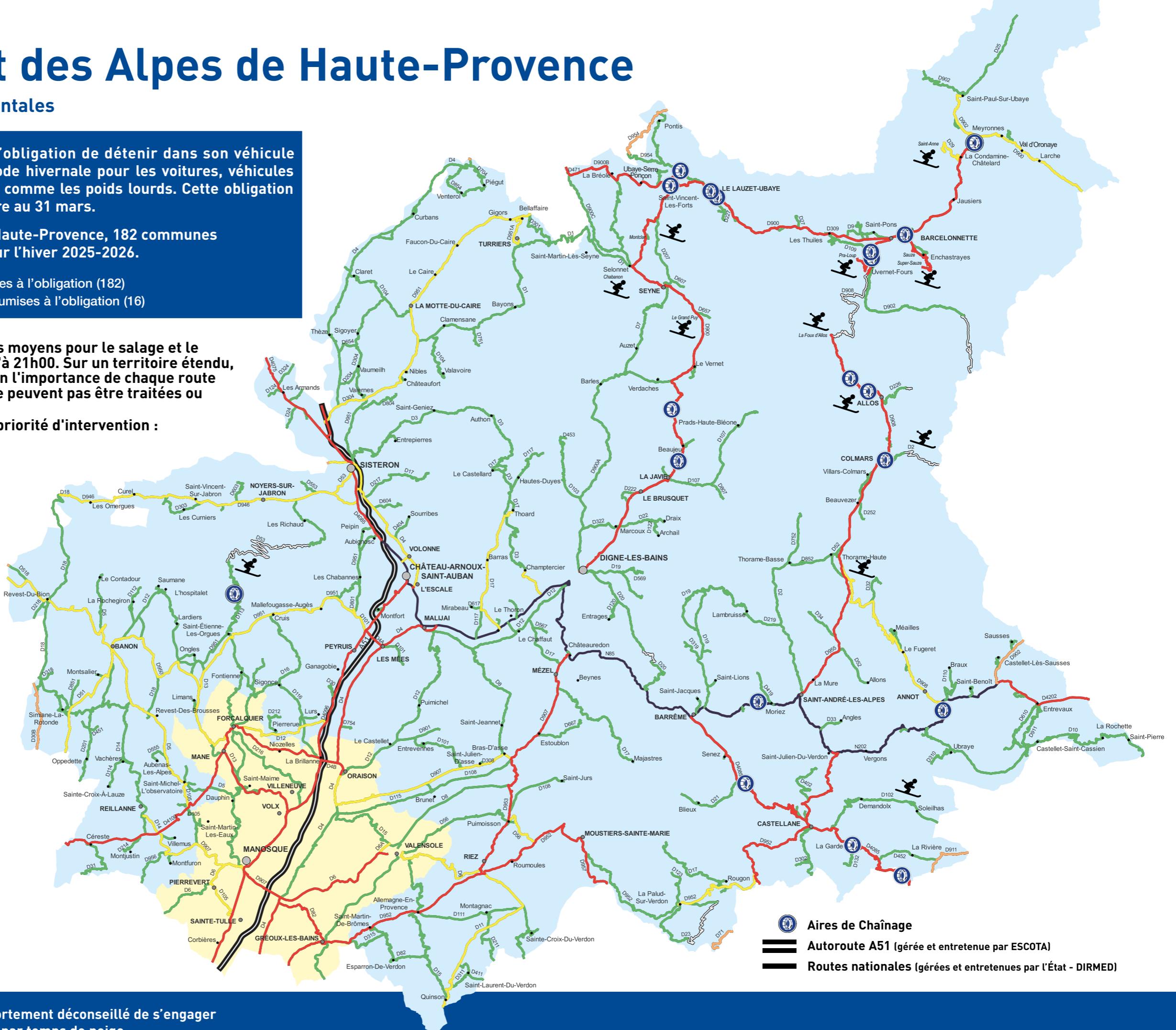
Routes départementales gérées et entretenues par le Conseil départemental :

- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3
- fermées l'hiver
- Stations de ski
- Routes déneigées par le Conseil départemental voisin

Le déneigement des voies communales relève de la commune concernée.

## Les conseils de sécurité pour circuler en hiver

- Vérifiez l'état de votre véhicule (freins, éclairages, essuie-glace...).
- Préférez les itinéraires déneigés en priorité.
- Prévoyez un « kit de survie » : de bonnes chaussures, des gants, une pelle à neige, une raclette, des couvertures, de l'antigel, un produit antigivre, une lampe de poche.
- Ne dépassez pas une saleuse en cours de traitement.
- Respectez scrupuleusement la signalisation et les distances de sécurité.
- Soyez vigilant, une route sèche peut être glissante.
- Équipez votre véhicule de 4 pneus contact.
- Prévoyez une paire de chaîne dans le coffre de la voiture et apprenez à les monter.



La circulation peut être difficile. Il est très fortement déconseillé de s'engager dans les cols ou sur les routes de montagne par temps de neige.

# La Viabilité Hivernale en chiffres\* :

**300 agents  
et 39 saisonniers**

**1,3 M€**  
(personnel compris)

**100 intervenants  
extérieurs**

**95 véhicules**  
(saleuses, déneigeuses)



**3 à 6 000 tonnes  
de sel**

\*estimation (varie suivant la rigueur de l'hiver)

## Où s'informer ?

- [www.inforoute04.fr](http://www.inforoute04.fr) pour les routes départementales  
(des caméras autonomes ont été installées dans tout le département aux endroits stratégiques pour visualiser les conditions de circulation sur les routes départementales)
- Bison futé : [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr) pour les routes nationales et autoroutes
- Autoroute A51 : [www.vinci-autoroutes.com](http://www.vinci-autoroutes.com) - tél : 3605 (cout d'un appel local)
- Météo France : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)
- En cas d'urgence, contactez le 112

## L'hiver est là, les "bons réflexes" s'imposent !

### Conditions de circulation



**Normales**



**Délicates**



**Difficiles**



**Impraticables**

### Comportement du conducteur

**ATTENTION : Risque de  
brusques changements de  
conditions de circulation**

**RALENTIR**  
Le danger et le risque  
d'accident sont réels

**INFORMEZ-VOUS**  
Équipez votre voiture ou  
ne partez pas

**NE PARTEZ PAS !**

### Équipement du véhicule

**PNEUS HIVER**  
conseillés (CHAÎNES À  
NEIGE dans le coffre)

**Roulez en PNEUS HIVER**  
(CHAÎNES À NEIGE  
dans le coffre)

**Roulez avec des roues  
équipées de CHAÎNES À  
NEIGE**